



Amérique du Nord et Caraïbe

Antigua et Barbuda

Bahamas

Barbade

Canada

Départements français d'outre-mer
(Martinique, Guadeloupe)

Dominique

États-Unis d'Amérique

Grenade

Haïti

Jamaïque

République dominicaine

Sainte-Lucie

Saint-Kitts-et-Nevis

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Territoires britanniques d'outre-mer
(Anguilla, Bermudes, Îles Vierges
britanniques, Îles Caïmans, Îles Turques
et Caïques, Montserrat)

Trinité-et-Tobago

Faits marquants

- Aux États-Unis et au Canada, le HCR a fourni des informations aux autorités sur les questions liées aux réfugiés, afin d'encourager une meilleure compréhension de ses priorités et d'obtenir un appui politique et financier pour ses programmes mondiaux en faveur des réfugiés.
- Aux États-Unis, les *Citizenship and Immigration Services* (Direction de la citoyenneté et des services d'immigration) ont renforcé leurs capacités de protection des réfugiés dans le pays, notamment par le biais de la Division chargée de l'asile et du Corps des réfugiés.
- Au Canada, le HCR a effectué des visites de suivi aux principaux points d'entrée dans le pays, afin de veiller au respect du droit international des réfugiés. Selon les statistiques officielles, plus de 99 pour cent des demandeurs d'asile bénéficiant d'exceptions à l'Accord sur les pays tiers sûrs ont été autorisés à pénétrer au Canada et ont pu accéder aux procédures de détermination du statut de réfugié (DSR).
- En 2007, quelque 31 800 demandes de réinstallation soumises par le HCR ont été acceptées par les États-Unis, ce qui représente plus de la moitié des réfugiés réinstallés à l'échelle mondiale sous les auspices de l'Organisation. Environ 11 200 personnes ont été réinstallées au Canada.
- À la Caraïbe, le HCR a amélioré la capacité de ses partenaires gouvernementaux et membres de la société civile à identifier les demandeurs d'asile au sein des mouvements migratoires et à leur garantir l'accès aux procédures d'asile.



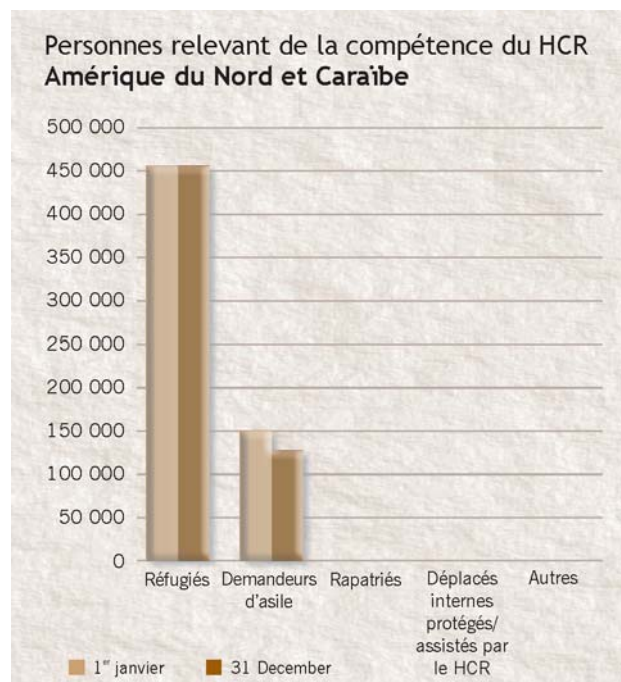
Environnement opérationnel

Avec quelque 49 200 nouvelles demandes (soit 15 pour cent de l'ensemble des dossiers déposés dans les pays industrialisés), les États-Unis ont constitué la première destination mondiale des demandeurs d'asile en 2007. Cependant, l'importance centrale accordée par le pays aux questions de sécurité nationale a eu un impact sur sa politique d'asile. Le département de la Sécurité du territoire a continué à procéder à des mises en détention et à des contrôles stricts aux frontières. Le sentiment d'hostilité à l'égard de l'immigration est demeuré très répandu dans certaines sphères des médias et de l'opinion publique.

En 2007, environ 28 500 personnes ont demandé l'asile au Canada. Le taux d'acceptation a augmenté de 23 à 42 pour cent. Le contexte est toutefois demeuré difficile, car l'opinion publique semble avoir perdu confiance dans le régime d'asile, estimant que des abus ont été commis par des demandeurs illégitimes.

La Caraïbe est le théâtre d'importants mouvements migratoires mixtes provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la région, généralement par voie maritime. En 2007, les demandeurs d'asile ayant déposé des dossiers auprès des États de la région étaient originaires de 19 pays d'Amérique latine, de la Caraïbe, d'Afrique et d'Asie. La majorité d'entre eux sont des individus isolés mêlés à de vastes flux de migrants, pour la plupart clandestins. Seul un État de la Caraïbe s'est doté d'une législation nationale relative aux

réfugiés, et seulement trois pays et un territoire d'outre-mer possèdent des systèmes d'asile opérationnels. Cela ne facilite guère les efforts déployés par le HCR pour protéger les personnes relevant de sa compétence au sein des flux migratoires mixtes.





Photographie de J. Rae

États-Unis. Une réfugiée somalienne apprend l'anglais dans un centre de réinstallation situé au Dakota du Sud.

Réalisations et impact

Aux États-Unis, certaines avancées ont été obtenues dans le respect des normes internationales de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR, en dépit de l'importance accordée à la sécurité nationale. Le Congrès a promulgué une loi élargissant la capacité du Gouvernement à exempter les réfugiés et les demandeurs d'asile des interdictions liées au terrorisme. Cette loi évite à certains groupes d'être considérés comme des membres d'une « organisation terroriste », notamment à de nombreux réfugiés originaires du Myanmar. Elle ne modifie toutefois pas la définition très large du terrorisme, qui continue d'exercer un impact négatif sur un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Le résultat est plus mitigé en ce qui concerne les garanties destinées à assurer la protection des réfugiés au sein de la politique globale de contrôle des migrations. Les demandeurs d'asile ont continué à être placés en détention dans des centres pénitentiaires, ce qui a entravé leurs possibilités d'accès aux procédures d'asile. Les médias, l'opinion publique et le Congrès ont néanmoins été sensibilisés à la question de la détention. À la fin de l'année, le Département de la sécurité du territoire a publié de nouvelles directives concernant la mise en liberté conditionnelle des demandeurs d'asile

placés en détention, directives qui semblent constituer un recul par rapport à la politique antérieure. Bien qu'appliquée de manière peu uniforme, celle-ci prônait la libération des demandeurs d'asile qui avaient prouvé leur identité et n'étaient pas susceptibles de fuir ou de présenter un danger pour la communauté.

Des progrès ont été accomplis dans le traitement des quelque 8 000 enfants non accompagnés faisant chaque année l'objet de procédures de renvoi. La Chambre des députés a adopté une loi qui prévoit que les demandes relatives aux enfants non accompagnés soient entendues dans un cadre non judiciaire et qui encourage le Gouvernement à financer la création de réseaux d'orientation bénévole.

Au Canada, le HCR a continué à plaider pour que les réfugiés bénéficient du plus haut niveau de protection possible. L'Organisation a formulé plusieurs recommandations sur la gestion des demandes d'asile aux points d'entrée terrestres dans le pays et sur les questions opérationnelles y relatives. Ces interventions ont entraîné une amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile et du traitement de leurs dossiers, ainsi qu'une meilleure coordination entre le HCR et le Gouvernement sur les questions liées aux réfugiés. L'année a également été marquée par une amélioration des conditions de détention des personnes détenues pour des questions d'immigration, en particulier dans les prisons provinciales.

À la Caraïbe, le HCR a procédé à la détermination du statut de plus d'une centaine de demandeurs d'asile et a étudié les possibilités de solutions durables offertes à plus d'une cinquantaine de réfugiés. Le HCR a également émis un avis consultatif sur les demandes d'asile dans le cadre des procédures nationales, visité des centres de détention pour aider à identifier les demandeurs d'asile parmi les groupes de migrants sans papiers et dispensé des formations sur le droit international des réfugiés aux agents des services d'immigration. Ces efforts ont permis d'améliorer les capacités nationales et la conscience des besoins de protection des réfugiés au sein des vastes mouvements migratoires.

Contraintes

Aux États-Unis, les interdictions liées au terrorisme ont continué à exercer un impact négatif sur les demandeurs d'asile, les réfugiés et la réinstallation. Certaines personnes dont le dossier avait été accepté sous condition n'ont pu être réinstallées en raison de ces interdictions. Les réfugiés ont également souffert de retards dans l'ajustement de leur statut juridique dans le pays.

Au Canada, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est le seul organisme chargé de la détermination du statut de réfugié et il n'existe pas de mécanisme d'appel pour contester le bien-fondé des décisions. Depuis le début 2006, le HCR a fait part de son inquiétude à la CISR en lui indiquant qu'à moins de pourvoir les postes vacants, elle risquait de se trouver confrontée à un nouvel arriéré de demandes d'asile en souffrance. Cette crainte est devenue réalité, puisque le nombre de demandeurs d'asile dans l'attente d'une décision a presque doublé depuis la mi-2006 pour atteindre environ 37 500.

À la Caraïbe, l'action du HCR a été entravée par la complexité des mouvements migratoires, la faible priorité politique accordée aux questions d'asile et le niveau insuffisant des ressources humaines et financières de l'Organisation. Les politiques d'interception, de détention et de renvoi systématiques sont largement répandues dans la région. En l'absence de garanties préservant le droit d'asile, ces politiques se font au détriment des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Opérations

Aux États-Unis, les objectifs du HCR se sont orientés selon trois grands axes : maintenir des normes élevées en matière de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, faciliter l'élaboration de solutions durables, principalement par le biais de la réinstallation, et mobiliser l'opinion, ainsi que les pouvoirs publics, à la cause des réfugiés et à l'action de l'Organisation. Le HCR a poursuivi ces objectifs à travers des actions publiques de plaidoyer et l'élaboration de politiques, moyennant une collaboration étendue avec ses homologues gouvernementaux et non gouvernementaux.

Le HCR s'est efforcé d'obtenir que la législation et les politiques adoptées par les États-Unis, ainsi que leur mise en œuvre, soient conformes aux obligations définies par le Protocole de 1967 de la Convention sur les réfugiés. Afin que les personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile possèdent une bonne connaissance du droit international des réfugiés, le HCR a participé à la formation de nouveaux agents de la Division de l'asile et du Corps des réfugiés. Le ministère de la Sécurité intérieure a finalisé un module de formation sur l'asile destiné au personnel des services d'immigration. L'Organisation a également formé les avocats privés et bénévoles chargés de représenter les demandeurs d'asile. En outre, le HCR a émis, en qualité de consultant extraordinaire, un avis sur six dossiers soulevant des questions à fort impact en matière de protection des réfugiés, notamment sur le premier cas de demande d'asile soumis à la Cour suprême depuis une décennie. Enfin, le bureau de Washington a fait office de porte-parole auprès des médias nationaux et internationaux sur les questions globales liées aux réfugiés.

Au **Canada**, les objectifs du HCR concernent trois domaines connexes : la protection des réfugiés, la réinstallation et la mobilisation d'un soutien aux réfugiés et à l'action de l'Organisation. En 2007, le HCR a poursuivi ces objectifs par le biais d'une étroite collaboration avec ses homologues gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que par des actions publiques de plaidoyer.

Le HCR a effectué des visites de contrôle aux principaux points d'entrée au Canada, en vue de s'assurer du respect du droit international des réfugiés. L'Organisation a également assuré un suivi régulier dans les centres de détention, afin de veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence ne soient pas mêlées à des criminels présumés ou avérés. Par ailleurs, le HCR a co-animé avec la Croix-Rouge canadienne une série de tables rondes consacrées à la détention et à ses alternatives. Ces discussions ont débouché sur un ensemble de recommandations visant à réduire le recours à la détention. Le HCR a également animé des séances de formation destinées aux responsables gouvernementaux, aux ONG, aux institutions éducatives et à la société civile. Ces séances comprenaient une table ronde sur la santé mentale et le système de protection des réfugiés au Canada.

Le HCR a entrepris une action de diffusion auprès des médias et d'autres institutions concernées, afin de sensibiliser le public aux questions d'asile. Des manifestations publiques très médiatisées, telles que la Journée mondiale du réfugié célébrée à Toronto, Montréal et Ottawa, ont également contribué à susciter plus de compréhension et de compassion à l'égard des réfugiés.

À la **Caraïbe**, le HCR a formé des responsables gouvernementaux et dispensé des conseils juridiques aux autorités concernant des demandes d'asile individuelles et la politique relative aux réfugiés. L'Organisation est intervenue dans les pays manquant de capacités, principalement pour procéder à la détermination du statut de réfugié et faciliter la réinstallation et le rapatriement librement consenti. Une assistance humanitaire, des services d'aide juridique et un appui à l'intégration sur

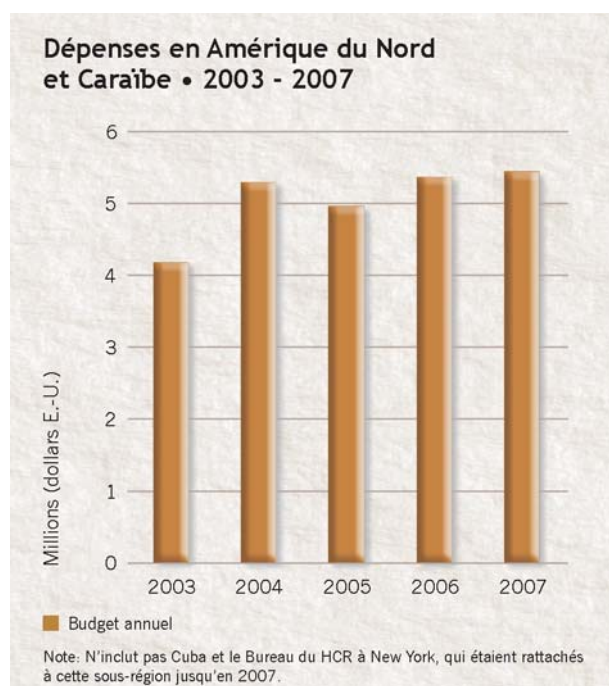
place ont été fournis à près d'un millier de demandeurs d'asile et de réfugiés, par le biais d'un réseau de trois organisations non gouvernementales et de 12 chargés de liaison honoraires. En République dominicaine, le programme de microcrédit en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile haïtien a été étendu. La première mission de sélection des candidats à la réinstallation menée par des représentants des États-Unis a eu lieu au cours de l'année. Le HCR a également coparrainé un séminaire intergouvernemental sur les migrations, la traite et la protection des réfugiés, qui a permis aux Gouvernements de la région de demander conseil et de renforcer leurs capacités.

Informations financières

Les dépenses consenties dans la région sont demeurées relativement stables depuis 2003. En 2007, environ 42 pour cent du budget alloué aux opérations du HCR en Amérique du Nord et à la Caraïbe sont provenus de contributions affectées. Bien que les opérations menées à la Caraïbe aient été entièrement financées, le budget alloué n'a couvert qu'une petite partie des besoins de la région. Faute de pouvoir assurer une présence physique et de disposer de ressources financières et humaines suffisantes dans la région, le HCR n'a pas été en mesure de traiter les dossiers de DSR en souffrance, de favoriser l'intégration sur place des réfugiés ni de s'acquitter correctement de son mandat concernant l'apatridie.

En 2007, les États-Unis sont demeurés le plus important donateur du HCR, avec une contribution de 367 millions de dollars E.-U. Ce montant représente environ 29 pour cent du total des contributions perçues par l'Organisation. Le Canada a versé 40 millions de dollars canadiens, soit sa contribution la plus élevée depuis 15 ans.

Aux États-Unis, le HCR a accordé une importance croissante à la collecte de fonds auprès du secteur privé, afin d'élargir l'éventail de ses donateurs et de sensibiliser l'opinion à ses activités. Au Canada, la collecte de fonds auprès du secteur privé a également attiré de nouveaux donateurs et sensibilisé l'opinion à la problématique des réfugiés. Le montant brut des contributions privées a atteint environ 1,2 million de dollars canadiens. Une campagne de publicité bénévole a été lancée pour accroître le soutien du secteur privé, tandis que des améliorations étaient apportées au contenu, à la forme et à la convivialité du site web du HCR au Canada.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget annuel	
	Budget final	Dépenses
Canada	1 697 865	1 673 945
États-Unis ¹	3 799 126	3 780 983
Total	5 496 991	5 454 928

¹ Inclut l'assistance juridique et les solutions durables pour les demandeurs d'asile et les réfugiés aux États-Unis, ainsi que la protection des réfugiés et constitution de capacités dans la Caraïbe. En 2007, le budget du bureau de New York a été transféré au Bureau Exécutif, au Siège.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel
Amérique du Nord et Caraïbe	États-Unis	1 898 000
	Sous-total	1 898 000
Canada	États-Unis	3 000
	Sous-total	3 000
Etats-Unis et Caraïbe	États-Unis	186 200
	Sous-total	186 200
Total		2 087 200

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au Mandat.